

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D61-2-2016

Séance du 22 septembre 2016 – Convocation du 14 septembre 2016
Compte rendu affiché le 30 septembre 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Claire POINT, Michel HU, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Hélène SORREL-DUNAND par Claire LEBAHAR ; Xavier LAURE par Laurent BUFFARD ; Christine PERRIN par Marine MATHEY ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
Exprimés	27

Objet Taxe d'habitation – Institution de l'abattement spécial à la base

Le Maire de la commune de Neuville-sur-Saône expose les dispositions de l'article 1411 II.3. du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer un abattement spécial à la base entre 1% et 15% de la valeur locative moyenne des logements.

Le Maire précise que cet abattement bénéficie aux contribuables dont le montant des revenus de l'année précédente n'excède par la limite prévue à l'article 1417 du Code Général des Impôts et dont l'habitation principale a une valeur locative inférieure à 130% de la valeur locative moyenne, ce pourcentage augmenté de 10 points par personne à charge à titre exclusif ou principal.

Le Conseil Municipal à la majorité (5 abstentions et 2 oppositions) :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU l'article 1411 II.3. du Code Général des Impôts,
- **DÉCIDE d'instituer un abattement spécial à la base,**
- **FIXE le taux d'abattement à 10%,**
- **CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 septembre 2016
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 29/09/2016
- Publication ou affichage le 29/09/2016
Valérie GLATARD, Maire.

